



Chambre  
de Commerce  
et d'Industrie  
de Sfax, Tunisie

غرفة التجارة  
والصناعة  
لصفاقس، تونس



CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE,  
DES MINES ET DE L'ARTISANAT DU CAMEROUN

# AFRIBAT

Salon Africain du Bâtiment et des Métiers connexes  
Africa Building Trade Show

**Douala - Cameroun**  
Esplanade du Best Western Hôtel

**05 - 10**  
**NOVEMBRE**  
**2024**

**Dossier de Participation**

[www.cameroun.salonafribat.com](http://www.cameroun.salonafribat.com)



Chambre  
de Commerce  
et d'Industrie  
de Sfax, Tunisie

غرفة التجارة  
والصناعة  
لصفاقس، تونس

Adresse : Rue Lieutenant Hammadi Tég BP 1153-3018 Sfax Tunisie

Tél : (+216) 74 296 120 Fax : (+216) 74 296 121

E-mail : [contact@salonafribat.com](mailto:contact@salonafribat.com) SiteWeb - [www.salonafribat.com](http://www.salonafribat.com)

## AFRIBAT Cameroun 2024:

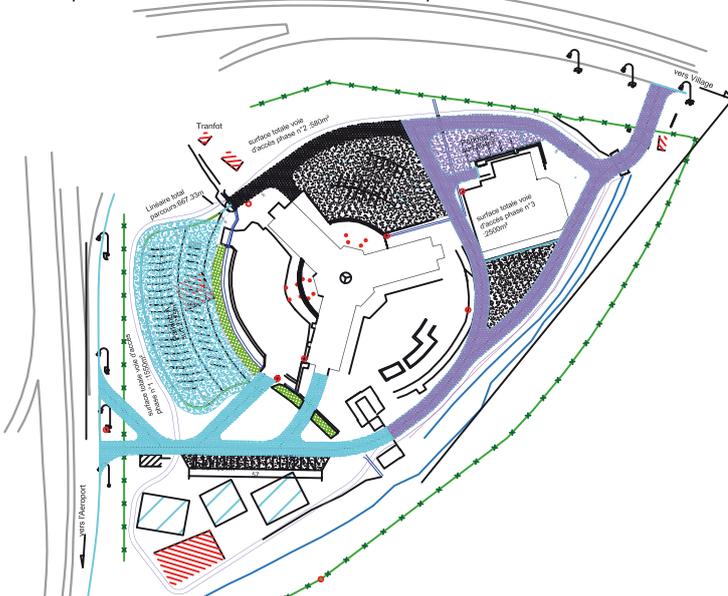
Le secteur du Bâtiment et des métiers connexes connaît depuis ces dernières années au Cameroun, un essor sans précédent, le plaçant comme le secteur le plus dynamique de l'économie nationale en termes de volume des investissements réalisés. C'est un secteur dans lequel se développent des innovations technologiques dans le domaine des matériaux de construction, des équipements techniques et énergétiques de l'automatisme, etc..., permettant ainsi de réduire les coûts et les délais de réalisation des projets.

Et après le grand succès des dernières éditions du salon AFRIBAT qui se sont tenus successivement au Cameroun et au Togo, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Sfax organise en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cameroun, la 3ème édition du Salon Africain du Bâtiment et des Métiers Connexes AFRIBAT-Cameroun qui se tiendra sous le haut patronage de S.E.M. le Premier Ministre, Chef du Gouvernement camerounais du 05 au 10 Novembre 2024 sur l'Esplanade du Best Western Hôtel à Douala.

**AFRIBAT Cameroun 2024** est un salon spécialisé biennal et une plateforme de rencontres internationales et de dynamisation des échanges et de la coopération entre des professionnels, des experts et des entrepreneurs du secteur du BTP, Matériaux de construction et des métiers connexes venant chaque année du Maghreb, d'Asie, d'Europe et d'Afrique Subsaharienne.

Outre l'exposition et le programme spécial de rencontres B2B, AFRIBAT sera également une occasion pour s'entretenir avec les décideurs camerounais pour faire le suivi des projets dans des domaines communs déjà lancés, notamment la mise en place d'une centrale d'achat des matériaux de construction et l'appui à la construction des logements sociaux au Cameroun.

**AFRIBAT Cameroun 2024** recevra une quinzaine de délégations étrangères en provenance du Maghreb, d'Afrique subsaharienne, d'Europe, d'Asie et d'Amérique, sur un espace d'exposition de près de 5 000 m<sup>2</sup>. Cette édition placera la Tunisie à l'honneur.



**AFRIBAT Cameroun 2024** drainera de nombreux professionnels qui viendront valoriser et promouvoir les innovations dans le secteur du bâtiment et des métiers connexes :

- ✓ Gros œuvres
- ✓ Ameublement et décoration
- ✓ Bureaux d'études et d'ingénierie
- ✓ Verrerie
- ✓ Matériels et engins de T.P.
- ✓ Electricité / Energie solaire
- ✓ Chauffage et climatisation
- ✓ Matériaux de construction
- ✓ Etanchéité et assainissement
- ✓ Peinture et colle
- ✓ Chimie du Bâtiment
- ✓ Revêtements
- ✓ Téléphonie et sécurité
- ✓ Entreprises de réalisation
- ✓ Menuiseries
- ✓ Agences immobilières
- ✓ Sanitaires et robinetterie

- ✓ Services (Architectes, Urbanistes, Géomètres)

## AFRIBAT Cameroun 2024, c'est au total :

-  **Plus de 400 exposants**  
Camerounais, Tunisiens et étrangers ciblés
-  **Des Tables-rondes**  
sur des thématiques d'actualité animées par une dizaine de conférenciers.
-  **Plus de 200**  
Rendez-vous d'affaires B2B organisés.
-  **Un espace Métiers et Innovations**  
où les dernières technologies et les nouveaux matériaux de construction seront présentés.
-  **10 000 visiteurs** professionnels attendus.



## Admission Conditions

**Article 1:** Potential exhibitors at the fair are: companies operating in the building, public works and all sectors related to the buildings sectors.

**Article 2:** the organizational arrangements of the exhibition such as the opening date, the duration, the location, the opening and closing hours are determined by the organizer and can be modified on his initiative.

**Article 3:** Every potential exhibitor should submit an application form to the organizer. If accepted, the application form will be considered as a firm and irrevocable commitment to pay the total amount of the stand reservation

**Article 4:** The application forms must be submitted to the Sfax Chamber of Commerce and Industry (SCCI) with an a deposit of 50% of the total exhibition fees. This initial payment will be refunded if the applicant is not accepted to exhibit. However, the organizer will keep it in case of desistance. The remaining 50% must be paid to (SCCI) before October 1st, 2024. Application forms without the 50% deposit the total amount will not be taken into account. No refund will be made for desistance.

**Article 5:** Exhibitors may pay their participation fees in cash or by check to the Sfax Chamber of Commerce and Industry or by bank transfer payable to the Sfax Chamber of Commerce and Industry on account number mentioned on stand reservation form.

**Article 6:** The exhibition plan and location stands will be established by the organizer according to the progress of the stands booking.

**Article 7:** Stands in the fair will be available three (3) days before the official inauguration date. Fittings and decoration need to be done at least 12 hours before the opening.

**Article 8:** In addition to the insurance covering displayed goods, the exhibitor is asked to take up at his own expenses an insurance policy covering the risks himself or his staff run or third parts. The guarding of the stands and their content is only secured during the fair closing hours. During the opening time, the goods and equipments are under the exhibitor's responsibility. Exhibitor is also fully responsible for guarding its good when layout fitting, and the last day after the closure of the exhibition

**Article 9:** For the closure of the exhibition, stand dismantling and removal of goods will have to be carried out no sooner than 7.00 p.m the 10th of November 2024. All stands must be removed goods and decoration, within two days after the closure of the fair. If not a 100 euros penalty per day will be applied.

**Article 10:** Before October 1st, 2024, each exhibitor will receive a plan of his/her stand according to the general plan of the fair

**Article 11:** It is strictly forbidden to use loudspeakers music, spot lights, distribute documents of any kind in the corridors or in the entrance halls of the fair, sell or sublet the stands.

**Article 12:** All damages caused to the stand must be repaired by the exhibitor according to the quality standards who will pay the expenses.

**Article 13:** In case of force majeure that imposes to postpone the exhibition to a later date, the advances paid will be automatically acquired by the SCCI. In case of major or unexpected circumstances when the exhibition cannot take place and the admission requests are cancelled, the prior -paid other than the 50% deposit (all taxes included), will be refunded after the deduction of the amount committed by the SCCI.

## Conditions de Participation

**Article 1 :** Peuvent participer au salon Africain du bâtiment: AFRIBAT toutes entreprises opérant dans le secteur du bâtiment, travaux publics et secteurs annexes

**Article 2:** Les modalités d'organisation du salon, notamment la date d'ouverture, sa durée, le lieu du salon, les heures d'ouverture et de fermeture, sont déterminées par l'organisateur et peuvent être modifiées à son initiative.

**Article 3:** Toute personne désirant exposer devra adresser à l'organisateur une demande de participation qui devra être acceptée par l'organisateur. L'envoi de cette demande de participation constitue un engagement ferme et irrévocable de payer l'intégralité du prix de la location du stand.

**Article 4:** Les demandes de participation doivent parvenir à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Sfax (CCIS) accompagnées d'un premier versement de 50% du montant global à payer. Cette avance sera remboursée si le demandeur n'est pas admis à exposer. Par contre, elle sera acquise d'office en cas de désistement. Le reste du montant doit parvenir à la CCIS avant le 1er Octobre 2024 n'engendrera aucun remboursement. Les demandes de participation non accompagnées d'un acompte de 50% ne seront pas prises en considération.

**Article 5:** Les exposants peuvent régler leur participation soit en espèce, soit par chèque (au profit de la CCIS) soit par virement bancaire à l'ordre de la CCIS (Compte mentionné au formulaire de réservation de stand)

**Article 6:** L'organisateur établit le plan du salon et effectue la répartition des emplacements selon l'état d'avancement des demandes de participation.

**Article 7:** Les stands seront disponibles trois jours avant l'inauguration officielle. L'installation et la décoration des stands devront être terminés au moins 12 heures avant l'ouverture.

**Article 8:** Outre l'assurance couvrant les objets exposés, l'exposant est tenu de souscrire à ses propres frais, toutes assurances couvrant les risques que lui-même et son personnel encourent ou font courir à des tiers. Le gardiennage des stands et de leur contenu n'est assuré que pendant les heures de fermeture du Salon. Pendant les heures d'ouverture, les produits et matériels sont sous la responsabilité de l'exposant qui s'y oblige. En plus, lors de l'aménagement des stands et le démontage après la clôture du salon, l'exposant est le seul responsable du gardiennage de ses produits.

**Article 9:** A la clôture du salon, le démontage des stands et l'évacuation des marchandises ne pourront s'effectuer qu'à partir de 19h00 le 10 Novembre 2024.

Tous les stands devront être évacués, matériels et décors, dans un délai maximum de deux jours après la clôture du Salon. A défaut une pénalité de 100 euros/jour sera appliquée.

**Article 10:** L'exposant recevra avant le 1 Octobre 2024 un plan de situation de son stand, fixé suivant le plan général du Salon et la répartition sectorielle.

**Article 11:** Il est strictement interdit: d'utiliser des projecteurs, des hauts parleurs ou de mettre de la musique, de distribuer des documents dans les halls.

**Article 12:** Toute détérioration du Stand engage la responsabilité de l'exposant et doit faire l'objet d'une réparation dans les normes de qualité requise. Les frais de réparation seront à la charge de l'exposant.

**Article 13:** En cas de force majeure qui impose le report du salon à une date ultérieure, les avances versées seront acquises d'office par la CCIS. Dans le cas où, pour des raisons majeures et imprévus le salon ne peut avoir lieu et les demandes d'admission sont annulées, les sommes préalablement versées, autres que les 50 % d'acompte (en TTC) non remboursables, seront restituées après déduction des sommes engagées par la CCIS.



## RÉSERVATION DE STAND

Raison Sociale: .....

Partenaires/Marques(Pays d'origine): .....

Adresse: .....

Tél : ..... Fax : ..... GSM: .....

E-Mail: ..... Site web: .....

Nom du responsable: .....

Produits à Exposer: .....

Nous désirons réserver  
une surface de : .....m<sup>2</sup>  
**au prix de 500 DT/m<sup>2</sup>**

### Composition du stand

- Séparation
- Moquette
- Table et 3 chaises

**Total :** .....

Les prix sont en hors taxes( TVA 19%)

Vous trouverez ci-joint un acompte de 50% du montant total réglé par

**Chèque au nom de la CCIS**

N° .....

Tiré sur .....

**Virement bancaire à l'ordre de la CCIS :**

### N° de Compte

**UIB Agence Moulin ville Sfax**  
**12 701 000 0032 0000 56 32**

**Nous nous engageons à payer les 50% restants avant la tenue du salon au plus tard le .....**

Nous avons pris connaissances  
des conditions de participation  
et nous acceptons toutes les clauses

**Date :** ..../...../.....

**Cachet et Signature**

La Chambre de commerce et d'industrie de Sfax met à la disposition des exposants des services de transport et de transit à leur charge:

- Préparation des déclarations douanières en Tunisie et au Cameroun.
- Transport maritime du port de Radés au port de Douala-Cameroun Lieu d'exposition.
- Transport aérien de l'aéroport de Tunis Carthage à l'aéroport de Douala-Cameroun



## FORUMS

A l'occasion du salon AFRIBAT, des Forums internationaux seront organisés

Nous désirons participer aux forums et recevoir le programme



Forum Scientifique



B TO B

## CATALOGUE OFFICIEL

Catalogue en quadrichromie  
Texte et sélections fournis par le client  
Format du catalogue : 17\*24 cm

- 2ème page couverture 3000 DT
- 3ème page couverture 3000 DT
- 4ème page couverture 6000 DT
- Une page interieure 1200 DT

## SITE WEB

Je désire réserver un espace publicitaire sur  
le site web du salon [www.salonafribat.com](http://www.salonafribat.com)

- Large bannière 728\*90 pixels 1000 DT /AN
- Skyscraper 160\*600 1000 DT /AN
- Bouton Carré 250\*250 800 DT /AN

Les prix sont en hors taxes( TVA 19%)

Raison Sociale: .....

Nom du responsable: .....

Adresse: .....

Tél : ..... Fax : ..... GSM: .....

E-Mail: ..... Site web: .....

Vous trouverez ci-joint le montant total réglé par

 Chèque au nom de la CCIS

N° .....

Tiré sur .....

 Virement bancaire à l'ordre de la CCIS :

Date : .... / .... / .....

Cachet et Signature

N° de Compte

UIB Agence Moulin ville Sfax  
12 701 000 0032 0000 56 32